

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale l'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative Cadre réservé à l'autorité environnementale N° d'enregistrement: Dossier complet le : Date de réception : 1. Intitulé du projet 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire 2.1 Personne physique Prénom Nom 2:2 Personne morale SAS ATTINDIS Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne M. DEBERT Marc habilitée à représenter la personne morale Forme juridique SAS 0 8 4 0 0 3 9 RCS / SIRET Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seulls et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) N° de catégorie et sous-catégorie a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus. Rubrique 41. Aires de stationnement ouvertes au public. 4. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les plèces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

- 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
- Aire de stationnement ouverte au public dans le cadre de la création de la surface commerciale à l'enseigne E.LECLERC EXPRESS qui totalise 91 places (> à 50 unités).
- Le projet prend place dans une zone concernée par une OAP, dans une zone dédiée à être aménagée.
- La surface des parcelles touchées par le projet est de 14 269 m² mais seulement 9 524 m² seront aménagés.
- La surface imperméabilisée de la toiture est de 1 477 m².
- La surface imperméabilisée de la voirie est de 3 551 m².
- La surface de plancher est de 1 438 m².

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

- Le projet consiste en la création d'une zone de chalandise permettant de répondre à la demande de la clientèle et limitant ainsi l'évasion commerciale.
- Réalisation des parkings pour une capacité de 91 véhicules.
- Création d'un magasin de vente alimentaire à l'enseigne E.LECLERC EXPRESS.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux débuteront par le terrassement du site, le gros oeuvre, la charpente métallique, la couverture en étanchéité multicouches puis une fois le clos couvert achevé, on réalisera les travaux de second oeuvre. Après obtention des autorisations et délais de recours administratifs, le chantier devra s'étaler sur 12 mois environ.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le magasin sera en capacité d'accueillir la clientèle et de répondre aux besoins d'approvisionnement de ses références. Le stationnement correspondra aux attentes actuelles (bornes de rechargement, stationnement vélos).

trative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou set entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autoi	ra-t-il soumis ? risation(s).
n permis de construire.	
valutuda va affair alabada da l'onération précise	ar les unités de mesure utilisées
deurs caractéristiques	Valeur(s)
RC EXPRESS avec ses aires de stationnement.	9 524 m ²
Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>2</u>	° <u>0 7</u> ' <u>3 0</u> " <u>0</u> Lat. <u>5 0</u> ° <u>3 0</u> ' <u>5 8</u> " <u>8</u>
	oLato" o'"Lato'"
Joignez à votre demande les annexes n° 2	
nsion d'une installation ou d'un ouvrage existant ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une éva ent les e projet et utorisé ?	Ivation Oul Non
	projet et superficie globale de l'opération - précise deurs caractéristiques RC EXPRESS avec ses aires de stationnement. Coordonnées géographiques¹ Long. 2 Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ : Long Point d'arrivée : Long Communes traversées : Joignez à votre demande les annexes n° 2 ansion d'une installation ou d'un ouvrage existant pu cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalue ent les e projet et

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation enviragée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui		Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, aunistique et floristique de ype I ou II (ZNIEFF) ?		X	Sans objet
in zone de montagne ?		X	Sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	Sans objet
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	Sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	Sans objet
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	Sans objet
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	Sans objet
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?] 🗵	Sans objet

		lo lo	Sans objet
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Sans objet
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	Sans objet
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	Sans objet
Dans un site inscrit ?		×	Sans objet
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Sans objet
D'un site classé ?		×	Sans objet

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	Le site n'engendrera pas de prélèvement direct d'eau. Il utilisera le réseau d'adduction en eau potable de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Sans objet
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	Le terrain d'assiette du projet présente une forte déclivité, néanmoins nous équilibrerons les déblais et les remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	L'équilibre entre les déblais et remblais s'effectuera sur le site.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Sans objet
Milieu nature	The state of the s		X	Sans objet

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Sans objet
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Zonage: UAa: zone urbaine de l'hypercentre, à vocation mixte, à forte densité. 1AU: zone d'urbanisation future à court terme
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	Sans objet
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	Sans objet
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Sans objet
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Un réaménagement des accès rue du Fort de Rietz est d'ailleurs prévu dans le cadre d'une OAP.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Les nuisances sonores engendrées par le projet proviendront essentiellement du trafic induit par la circulation de la clientèle et des livraisons. Ces nuisances seront toutefois peu importantes avec une allure très limitée sur le parking.

				Sans objet
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par		X	
	des nuisances olfactives ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il des		\times	Sans objet
	vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Le projet est source d'émissions lumineuses du fait de son éclairage extérieur (façades, parking, cheminement,). Les éclairages extérieurs sont éteints une heure au plus tard après la fermeture du magasin au public.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	Sans objet
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Les eaux pluviales seront traitées en infiltration dès lors que la nature du sol le permettra (article UAa 4 et 1AU4).
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×		Le projet produira des eaux usées qui seront traitées avant rejet dans le réseau public existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Le projet sera source de déchets, non dangereux (principalement emballages, cartons et plastiques, invendus). Les déchets dangereux constitués par les piles et tubes fluorescents seront évacués et traités selon la réglementation en vigueur.

	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	Le site n'est concerné par aucun monument historique, site archéologique ou paysager.
Cadre de vie / Population	modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×		Les parcelles sont actuellement utilisées à des fins agricoles. Le projet est réalisé sur une zone concernée par une OAP. cette zone est conctructible, classée en secteur UAa et 1AU du PLU.
6.2 Les incide approuvés Oul	ences du projet ident s ? Non X Si oui, décri			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les Incid	ences du projet Ident Non X Si oui, déc			sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? s :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Le site a fait l'objet d'une orientation d'aménagement programmé approuvé.

Le projet a pris en compte cette OAP pour s'intégrer avec les objectifs communaux de cette zone.

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet prend plae sur un terrain libre en entrée de ville, sur un terrain couvert par une orientation d'aménagement programmé, destiné à un programme mixte des constructions, des logements et des commerces.

Pour ces raisons, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Obie

Plan de situation Photographies Plan de masse projet Vue aérienne

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

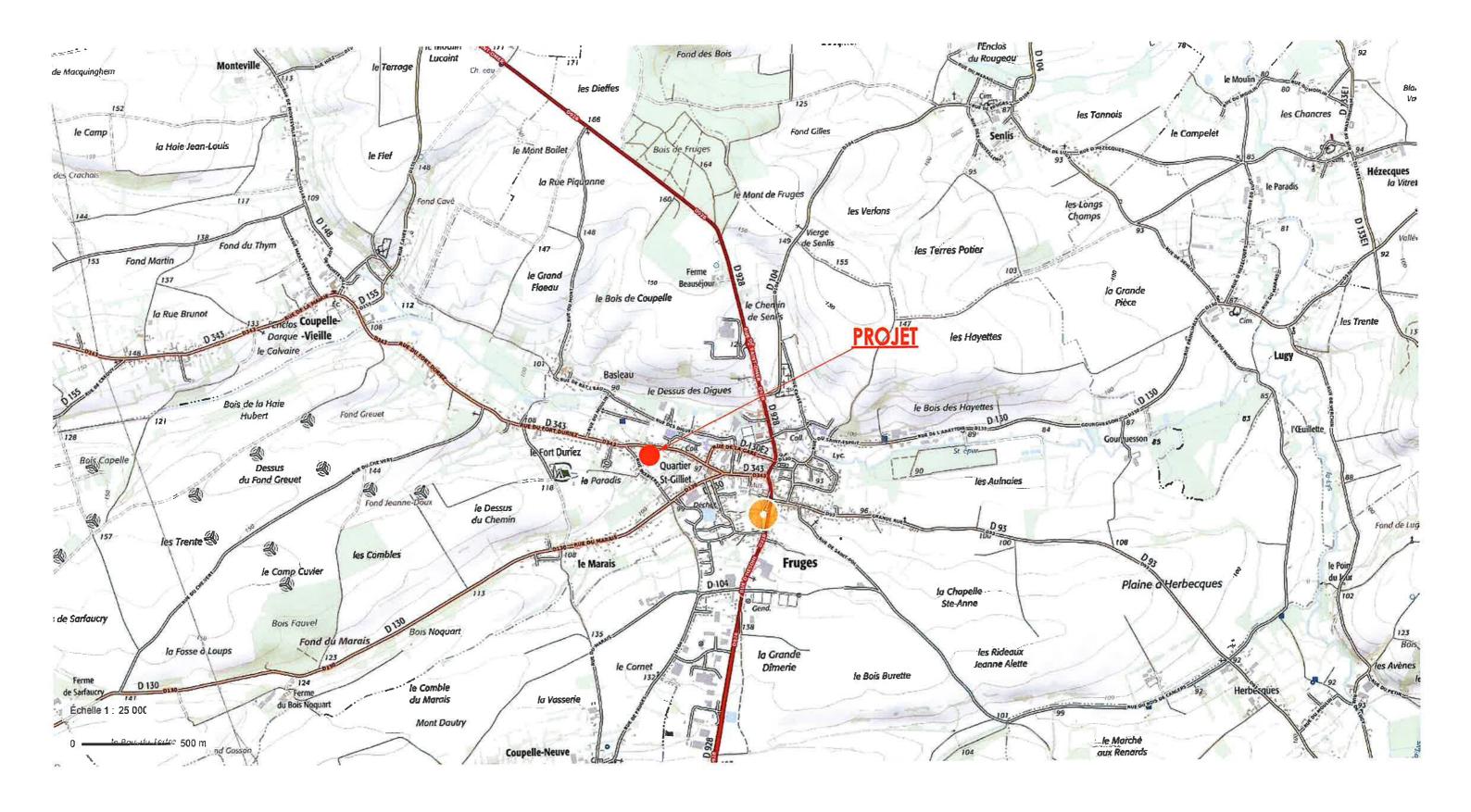
Fait à ATTIN

le, 04/06/2021

Signature

62170

SAS ATTINDIS 1 Route Nationale 39 62170 ATTIN - MONTREUIL/MER Tél.: 03 21 81 35 25 Siret 398 400 812 000 10- APE 741G















SAS ATTINDIS
1 Route Nationale 39
62170 ATTIN - MONTREUIL/MER
Tél.: 03 2 1 81 85 25
Sinot 399 489 812 700 19. APE 741G



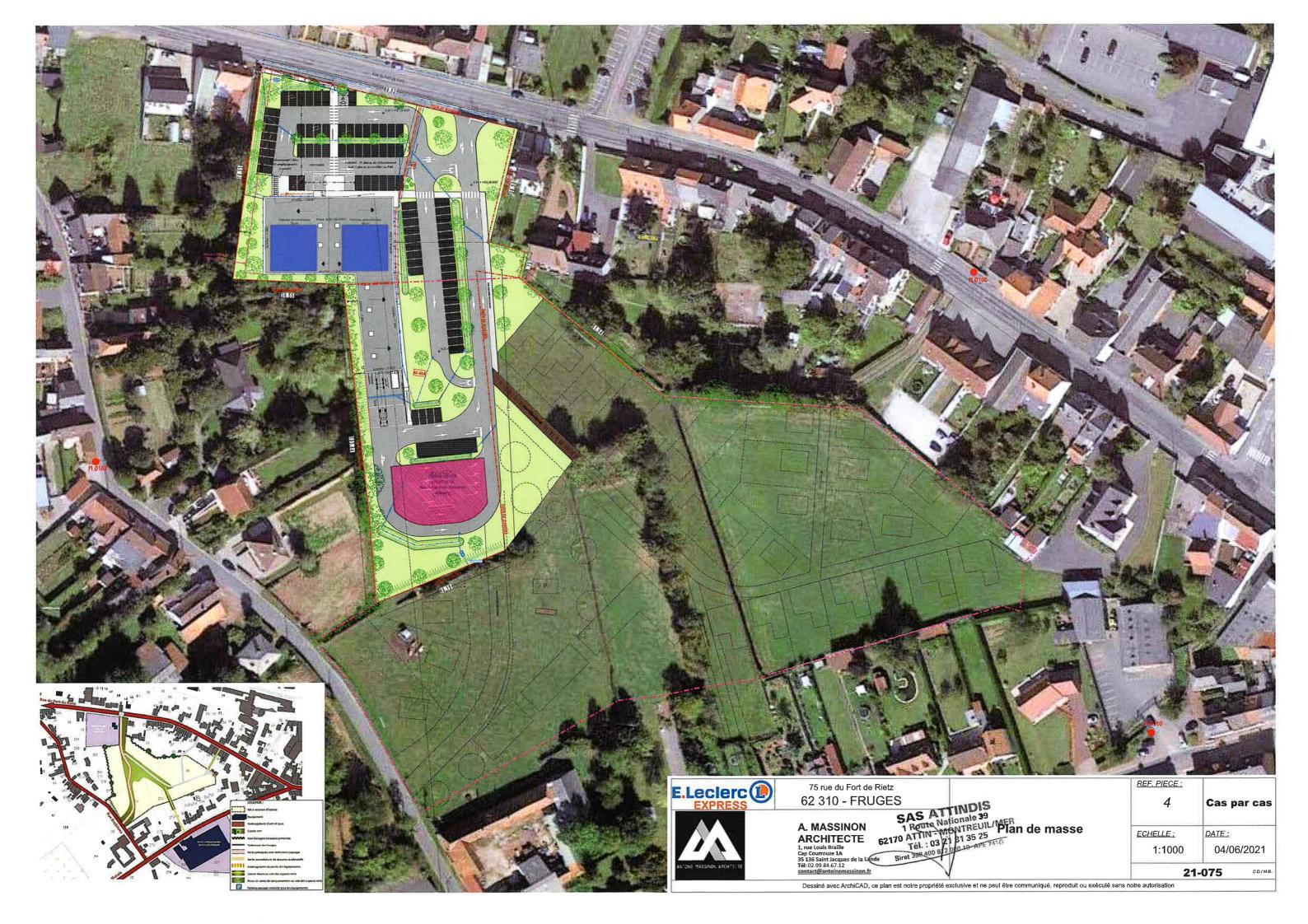
75 rue du Fort de Rietz 62 310 - FRUGES

A. MASSINON ARCHITECTE 1, rue Louis Braille Cap Courrouse 1A 35 136 Saint Jacques de la Lande Tél: 02.99 84.67.12 contact@antoinemassinon.fr

SSINON Photo
TECTE

traille
te 1A
lacques de la Lande

Dessiné avec ArchiCAD, ce plan est notre propriété exclusive et ne peut être communiqué, reproduit ou exécuté sans notre autorisation





SAS ATTINDIS

1 Route Nationale 39

62170 ATTIN MONTREUIL/MER

Tél.: 03 2 81 35 25

Siret 398 400 412 000 10. APE 7416



75 rue du Fort de Rietz 62 310 - FRUGES

ANTERIE MASSINON ARCHITECTE

A. MASSINON
ARCHITECTE
1, rue Louis Braille
Cap Courrouse 1A
35 136 Saint Jacques de la Lande
Tel: 02.99 84.67.12
contact@antoinemassinon.fr

Dessiné avec ArchiCAD, ce plan est notre propriété exclusive et ne peut être communiqué, reproduit ou exécuté sans notre autorisation

